

ESSENTIEL | NOUVELLE- AQUITAINE

SEPTEMBRE 2026 N°82

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Les carottes en Nouvelle-Aquitaine : chiffres clés



En 2025, la région Nouvelle-Aquitaine occupe la première place française pour la culture de la carotte, devant Hauts de France et Normandie. La production néo-aquitaine se démarque par la carotte des sables qui détient un Label Rouge, concentrée sur les Landes et la Gironde.

La Nouvelle-Aquitaine : première région productrice de carottes en France

En 2025, la région Nouvelle-Aquitaine occupe la première place française pour la culture de la carotte, portée par l'ex-Aquitaine. Elle totalise 34 % des surfaces nationales et de la production française, devant les Hauts de France (39 %) et la Normandie (16 %). 90 % de la production régionale est portée par moins de dix producteurs. Selon les comptes provisoires de l'agriculture 2025, le poids économique régional de la filière carottes pèse 30 % de la valeur nationale, soit plus de 5 M€ sur un total de 17 M€.

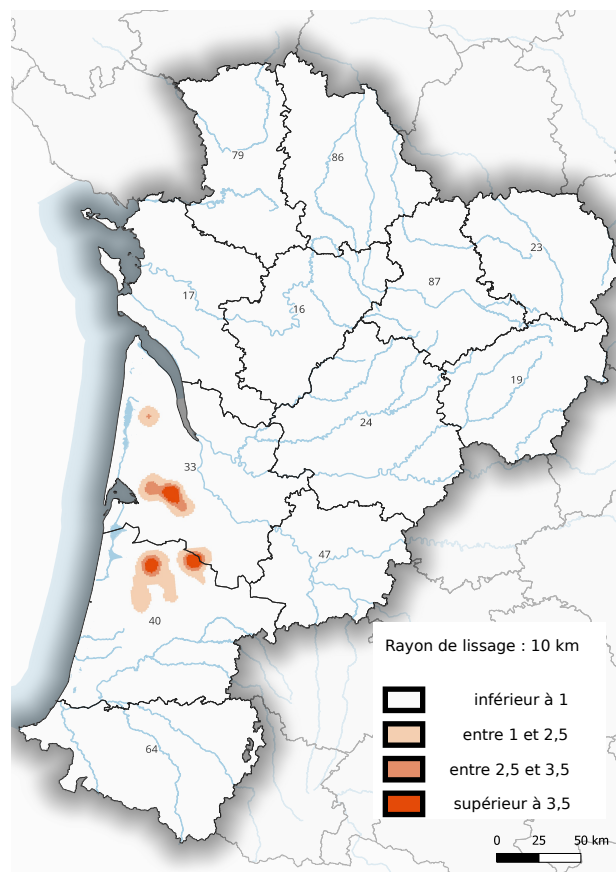
La surface néo-aquitaine occupe 5 063 ha sur les 15 024 ha de la France, pour une production de 217 080 tonnes sur les 644 000 tonnes produites au niveau national. La Nouvelle-Aquitaine consacre l'essentiel de sa production de carotte pour le frais. Avec 50 % de la production nationale, la région se place au 1er rang français. L'autre filière, à savoir la carotte cultivée pour l'industrie ne représentant que 6 % de la production nationale, derrière les Hauts-de-France (56 %), le Grand-Est (17 %) et la Bretagne (13 %).

Une culture régionale qui se distingue

La production est répartie sur quatre grands bassins : Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Nord et Sud-Est. La région néo-aquitaine se distingue par la carotte des sables qui détient un Label Rouge et est spécialiste de la carotte primeur. Ce légume de plein champ est cultivé

dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne et se concentre dans deux départements de la région : les Landes avec 53 % de la production régionale (115 833 t) et la Gironde avec 42 % (91 218 t).

Carte 1
**Répartition des surfaces (ha/km²) de carottes en
Nouvelle-Aquitaine en 2020**



Source : Admin Express © IGN, Recensement agricole annuel 2020, carte réalisée par le SRISET

Une technique de conservation propice à la région

La carotte est produite sur de grandes parcelles irriguées et cultivées dans des sols profonds, aérés et sablonneux. Sa conservation dans le sable en fait sa particularité. En effet, ce sol maintient une température et un taux d’hygrométrie constant, permettant un drainage naturel et une irrigation plus aisée, favorisant la croissance racinaire. De plus, le climat océanique lui confère une météo favorable. Ce contexte pédoclimatique est une opportunité pour la carotte primeur présente sur le marché et à l’export dès le mois de mai selon le contexte, quand les autres bassins n’arrivent qu’en juillet. Afin de régénérer les sols, une rotation de cultures est introduite tous les 5 à 7 ans dans l’assolement avec d’autres cultures, comme le maïs.

Cette culture de plein champ est concurrencée par l’enherbement et les adventices, les aléas climatiques (inondations, sécheresse, grêle, gel) et à une forte pression parasitaire causée par des ravageurs comme le nématode, les maladies racinaires. Ces difficultés peuvent conduire à des re-semis et retarder les récoltes.

La culture de la carotte est fortement mécanisée avec des techniques de suivi parcellaires, de récolte et de tri de très haute technologie.

Un calendrier culturel en faveur d’un légume disponible toute l’année

- La culture de ce légume qui se consomme toute l’année, est à cheval sur deux années civiles.
- Tout d’abord, la carotte primeur, récoltée très jeune (au mieux 3 mois après semis) est la première carotte de l’année. Elle est disponible sur le marché de mai à juillet, selon le contexte.
 - S’ensuit la carotte de saison (récoltée 4 à 5 mois après semis) qui se trouve sur les étals d’août à novembre/décembre, en fonction de la situation.
 - Enfin la carotte d’hiver, appelée également carotte de garde ou de conservation en référence à sa technique de conservation dans le sable à l’horizontal (récoltée environ 6 mois après semis), se consomme de décembre à avril.

Tableau 1
Les surfaces et productions de carottes en Nouvelle-Aquitaine, par départements de 2022 à 2025
Unités : hectares, tonnes

	2020	2022		2023		2024		2025	
	Nombre d'exploitations*	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)
Nouvelle-Aquitaine	1 899	4 853	195 032	4 906	194 966	4 964	195 491	5 063	217 080
Nouvelle-Aquitaine / France métropolitaine (%)	16 %	33 %	31 %	33 %	30 %	31 %	28 %	33 %	34 %
Rang occupé par la production Nouvelle Aquitaine /France métropolitaine*	-	1		1		1		1	
Charente	74	21	670	22	692	23	728	23	714
Charente-Maritime	154	50	1 766	52	1 824	54	1 920	54	1 884
Corrèze	191	11	513	11	530	11	558	11	547
Creuse	207	15	632	16	653	17	687	17	674
Dordogne	265	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Gironde	154	2 040	82 670	2 061	82 425	2 063	81 675	2 107	91 218
Landes	155	2 612	104 813	2 637	104 772	2 641	103 909	2 695	115 834
Lot-et-Garonne	140	10	413	10	405	35	1 403	36	1 566
Pyrénées-Atlantiques	189	NS	NS	NS	NS	20	801	20	895
Deux-Sèvres	80	40	1 349	41	1 393	43	1 467	43	1 438
Vienne	98	20	739	21	763	22	803	22	788
Haute-Vienne	192	31	1 343	32	1 387	33	1 460	33	1 432

s : secret statistique, NS : non significatif
Source : *Agreste – RA 2020, Statistiques agricoles annuelles 2022 à 2025 (provisoire)

Au niveau national, un équilibre production-consommation positif subissant une légère inflexion récemment

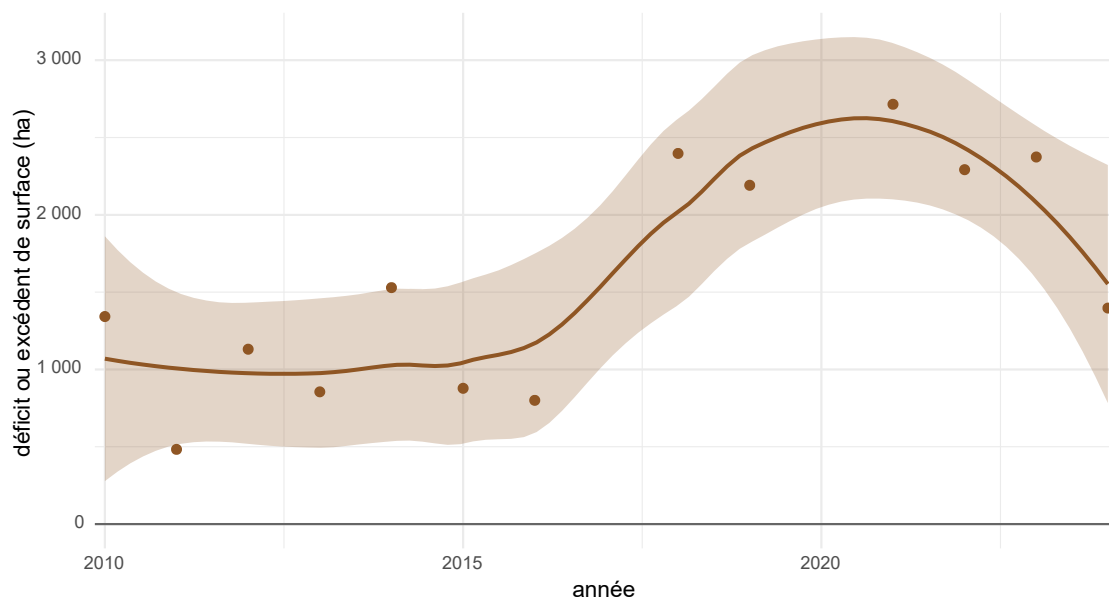
De 2010 à 2016, la France se situe globalement dans une situation d'excédent surfacique pour les carottes : la production nationale dépasse la consommation intérieure, avec un surplus compris entre environ 800 et 1 500 hectares (*graphique 1*). À partir de 2017, l'excédent se renforce nettement, avec un point haut atteignant 2 500 hectares d'excédent autour de 2020-2021.

Depuis, une légère inflexion apparaît de 2021 à aujourd'hui, mais le bilan reste toujours positif. Le contexte climatique et sanitaire constitue un enjeu de taille pour cette culture de plein champ, notamment en Nouvelle-Aquitaine avec la carotte primeur cultivée et conservée dans le sable. Le maintien d'un niveau de production élevé permettra de continuer alimenter le marché à l'export européen constituant un débouché important.

Graphique 1

Bilan surfacique de l'auto-approvisionnement en carottes en France métropolitaine

Unités : hectares



Source : Agreste – Statistiques agricoles annuelles, bilans d'approvisionnement

Champ : France métropolitaine

Définition : Le bilan surfacique d'auto-approvisionnement est un concept théorique permettant de visualiser si la France produit assez pour répondre à la consommation des habitants. Quand la courbe est au-dessus de zéro, la production dépasse les besoins ; quand elle est en dessous, il manque des surfaces pour couvrir la demande.

MÉTHODOLOGIE

Ce document s'inscrit dans une série de fiches qui portent sur une sélection de produits emblématiques de la région Nouvelle-Aquitaine et/ou constitutifs de l'alimentation des Français, afin d'interroger la place de la région dans des cultures pouvant contribuer à la **souveraineté alimentaire nationale**.

Les données de surfaces et de productions proviennent des **Statistiques agricoles annuelles (SAA)**; le nombre d'exploitants et la cartographie des surfaces sont issus du Recensement agricole 2020 (RA 2020). Le champ géographique couvre la Nouvelle-Aquitaine et ses départements, avec des comparaisons au niveau des principales régions productrices et au niveau national.

Le **bilan surfacique d'auto-apvisionnement** est calculé à l'échelle de la France métropolitaine, ce concept étant moins pertinent pour des territoires restreints. Il s'agit d'un indicateur théorique, exprimé en hectares, mesurant la capacité apparente de la production agricole à couvrir la consommation, hors flux d'importations et d'exportations. Les calculs reposent sur les enquêtes du SSP, complétées par les données des Douanes, de FranceAgriMer et de l'Insee, ainsi que par des informations issues des organisations professionnelles et instituts techniques.

Accéder à la publication nationale « Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2023-2024 » :
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2519/detail/>

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédacteur : Sophie BEERT, Delphine BESSON, Juliette PELOURDEAU, Mélodie TRIOREAU
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution – ISSN : 2726-8640 – © Agreste 2026